	Consigne Sécurité/Environnement	CM21.901 Version 1
	EN CAS D'URGENCE	

INCENDIE / EXPLOSION

POUR TOUT DEPART D'INCENDIE

● Couper ou évacuer toute source combustible dans la mesure du possible (fermeture de vannes) ou évacuer tout matériau ou substance inflammable de la zone (palettes, produits, papiers…)

● Donner l'alerte

● Attaquer le feu avec les extincteurs les plus proches sans prendre de risque:
- Enlever la goupille
- Attaquer le feu à la base
- Si possible demander l'aide d'un autre travailleur

● Feu d'hydrocarbure ou de bitume : extincteur à poudre ou à mousse ; **Jamais d'eau sur le bitume !**

● Feu électrique extincteur à neige (CO_2)

EN CAS D'AGGRAVATION

● Faire éloigner les véhicules de la zone

● Appeler les pompiers suivant les instructions ci –dessous

● Couper toutes les énergies du site (électricité, gaz…)

● Rassembler l'ensemble des travailleurs au point de rassemblement

● Accueillir les pompiers et leur faire un résumé de la situation

FUITE DE GAZ

EN CAS D'ODEUR DE GAZ

● Aérer la pièce

● Fermer les vannes de gaz

● Eviter toute étincelle (interrupteur, téléphone portable allumé, briquet…

● Couper l'alimentation du site

● Evacuer et baliser la zone

● Contacter les pompiers depuis un endroit éloigné de la fuite suivant les instructions ci-dessous

DEBORDEMENT / EPANDAGE

EN CAS DE FUITE

● Stopper l'opération en cours :
- Fermer les vannes
- Arrêter la pompe
- Arrêter tout remplissage ou transvasement

● Faire barrage au produit écoulé avec du sable, de l'absorbant, les obturateurs d'égout et fermer la vanne du réseau en entrée de séparateur

● Prévenir le responsable du site

● Signaler et baliser la zone d'incident

● Appeler les pompiers si nécessaire suivant les instructions ci-dessous

● Accueillir les pompiers et leur faire un résumé de la situation

TRAITEMENT DE L'EPANDAGE

● Absorber le produit répandu avec : les produits absorbants (papier, poudre…), du sable ou un nettoyant biodégradant

● Stocker et enlever les produits et matériels souillés pour traitement suivant la consigne de gestion des déchets CM21.100

ACCIDENT - INCIDENT

PROTEGER LA VICTIME CONTRE UN DANGER PERSISTANT

● Soustraire la victime à un danger imminent (ex : couper le courant, stopper la machine, éteindre le chalumeau…)

● Ne jamais déplacer la victime sauf en cas de danger (ex : incendie, asphyxie…)

● Eloigner les autres personnes et mettre en place un balisage efficace

ALERTER

● Prévenir le secouriste présent sur le site

● Appeler les secours suivant les instructions ci-dessous

SECOURIR

● Rassurer la victime et ne pas la laisser seule

● Apporter les premiers secourir adéquats

● La couvrir d'une couverture de survie

● Ne jamais la faire boire

N° A APPELER

Responsable du site : **M. Eric FOUCTEAU – 05.45.81.19.25**
Pompiers : **18**
SAMU : **15**

INSTRUCTIONS EN CAS D'APPEL

● Motif de l'appel (incendie, blessure, épandage…)

● Actions entreprises et situation actuelle (Etat du blessé, soins entrepris, zone du sinistre…)

● Adresse du site

● Numéro de téléphone à contacter pour être joint

● Faire répéter les informations par les services de secours et raccrocher le dernier

● Accueillir les secours sur une zone déterminée facilement repérable par les secours (entrée du site, rond point…)

ADRESSE DU SITE

CREMBL - Le Marais, 86100 CHÂTELLERAULT

	PROTOCOLE DE SECURITE **Opération de déchargement ou de chargement par une entreprise extérieure (Code du travail Articles R4515-1 et suivants)**	Réf : IR 21 Version n°2

ENTREPRISE D'ACCUEIL	ENTREPRISE EXTERIEURE
Raison sociale : LCC **Adresse :** Boulevard Carnot – 16200 JARNAC **Tel :** 05.45.81.19.25 **Responsable de site :** Monsieur Eric FOUCTEAU **Signature :**	**Raison sociale :** **Adresse :** **Tel :** **Responsable de l'entreprise extérieure :** **Signature :**

SNC LIANTS CHARENTAIS & Cie
Bld Carnot 16200 JARNAC
Tél 05 45 81 19 27 - Fax 05 45 81 75 57
Siret : 382 801 876 00014 - APE : 2014Z

OPERATION EFFECTUEE	NATURE DU PRODUIT	RISQUES ET DANGERS ASSOCIES
☐ Chargement de benne	☐ Enrobés de bitume	☒ Projection / déversement
☐ Chargement de colis	☒ Emulsion de bitume	☒ Produit à température élevée
☒ Chargement de citerne	☐ Bitume fluxé (classe 9 ou classe 3 ADR)	☐ Produit corrosif
☐ Dépotage de citerne	☐ Bitume (classe 9 ADR)	☐ Produit irritant
☐ Déchargement de colis sur palette (bigs-bags, GRV, fûts, bidons, cartons, sacs)	☐ Fuel Oil Lourd (classe 3 ADR)	☐ Produit inflammable
☐ Déchargement de benne	☐ Fuel Oil Domestique (classe 3 ADR)	☐ Produit explosif
	☐ Amine (classe 9 ou classe 8)	☐ Explosion
	☐ Acide chlorhydrique	☐ Produit toxique
	☐ Chlorure de calcium	☐ Produit nocif
	☐ Latex	☐ Produit dangereux pour l'environnement
	☐ Déchets	☐ Risques liés aux poussières
	☐ Eaux usées (séparateur hydrocarbure)	☒ Travail en hauteur (ouverture de trou d'homme, montée du chauffeur dans une benne…)
	☐ Huile de vidange	☐ Manutention manuelle de charge
	☐ Fluxant	☐ Manutention mécanisée de charge
	☐ Granulats et/ou blancs de poste	☒ Chute d'objet (Granulats, Enrobés, flexible, bras de chargement)
	☐ Filler	☒ Circulation de véhicule / d'engin
	☐ **G**az de **P**étrole **L**iquéfié (classe 2 ADR)	☒ Manipulation d'outils
	☐ Bouteilles de gaz	☒ Chute de plain-pied
	☐ Additifs (oxyde de fer, fibres diverses)	☒ Risques liés aux machines du site
	☐ GNR	
	☐ Autres :	

MATERIELS, EQUIPEMENTS ET DOCUMENTS PRESENTS POUR L'OPERATION OU POUR LE TRANSPORT

ENTREPRISE D'ACCUEIL	ENTREPRISE EXTERIEURE
☒ Pompe d'aspiration	☒ **Véhicule conforme** aux exigences de la réglementation
☐ Potence de levage de flexible	☒ **Citerne conforme** aux exigences de la réglementation
☐ Flexible à demeure	☐ **Signalisations et étiquetages** conformes aux exigences réglementaires (ADR, code du travail)
☐ Douche de sécurité	☒ **Formation(s) adaptée(s) du chauffeur**
☐ Vidéosurveillance du poste	☐ **Equipements de bord :** *pelle, protection de plaque d'égout, liquide de rinçage pour les yeux, baudrier fluorescent, appareil d'éclairage portatif, réservoir collecteur en plastique, écran facial, paire de gants de protection, deux signaux d'avertissement autoporteur, cale de roue adaptée*
☐ Extincteur 50kg sur l'aire de dépotage	☐ Moyens d'extinction conformes aux exigences de la réglementation ADR
☐ Podium de chargement	☐ Haillon de déchargement
☐ Obturateur de plaque d'égout	☐ Flexible de dépotage
☐ Interphone	☐ Consigne écrite (réglementation ADR)
☐ Système anti-colmatant	☐ Bon de livraison
☐ Quai de bâchage	☐ Document de transport (réglementation ADR)
☐ Quai de débâchage	☐ Pompe de dépotage sur porteur
☐ Chariot de manutention	☒ EPI obligatoires pour l'opération effectuée (voir consigne jointe)
☐ Douche avec lave-œil	☐ FDS du produit transporté
☐ Chargeur à godet	
☒ Bon de livraison	
☐ Document de transport (réglementation ADR)	
☒ Consigne sur le site (Mode opératoire)	

INFORMATIONS DIVERSES

Les horaires d'ouverture du site sont : de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf disposition particulière)

Le responsable de l'entreprise extérieure informe ses chauffeurs des dispositions contenues dans ce protocole de sécurité notamment :
- Le contenu de la consigne de dépotage, de déchargement ou de chargement jointe
- Le contenu de la consigne intitulée « En cas d'urgence » jointe
- Le possible contrôle du chauffeur (audit) par un représentant du site
- L'obligation d'aviser le site en cas d'incident ou d'accident durant l'opération ou après tout départ du site
- L'obligation de respecter les règles de circulation mises en place sur le site (plan de circulation, limitation de vitesse, port obligatoire du gilet de sécurité routière, zones de stationnement, voies piétonnes…)

	CONSIGNE DE CHARGEMENT D'EMULSION DE BITUME PAR TROU D'HOMME **Dépôt mobile 4315 RN 16**	Réf. CM21.103w Version n°1

RAPPEL

- **Il est interdit de quitter le poste de chargement durant l'opération de chargement.**
- **Il est interdit de fumer ou de faire du feu sur les lieux de chargement.**
- **Toute personne assistant au chargement doit être équipée des moyens de protection individuelle adaptés (vêtements, gants, écran facial, chaussures de sécurité…).**
- **Il est interdit de jeter ou de laisser tout déchet sur le site – respecter le site.**

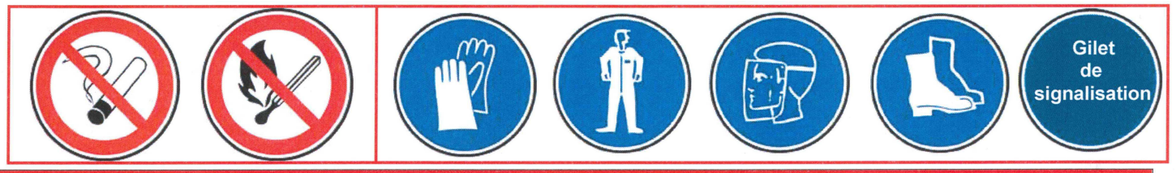

RESPECTER LA CHRONOLOGIE SUIVANTE	
A votre arrivée	**Demander la clé d'autorisation de chargement auprès du responsable du site**
	Vous équiper des protections individuelles obligatoires pour le chargement

Préparation du chargement	
	DEPRESSURISER VOTRE CITERNE
	Ouvrir le trou d'homme de votre citerne
	Enlever le pot à égouttures disposé sur le bras ET LE VIDER DANS VOTRE CITERNE
	Baisser le bras de chargement dans votre citerne à l'aide du treuil (bouton descente)

Chargement	**Vérifier que le voyant de l'automate sur l'armoire est allumé sinon appuyer sur initialisation**
	Maintenir appuyer le bouton « marche avant» de la boite à bouton (les vannes s'ouvrent automatiquement)
	Surveiller le chargement

Fin de chargement	**Relâcher le bouton « marche » de la boite à boutons**
	Relever le bras de manière à sortie le tuyau de l'émulsion
	Maintenir appuyer le bouton « marche arrière » de la boite à bouton (Les vannes s'ouvrent automatiquement)
	Relever le bras de manière à remettre le seau à égouttures à son extrémité.
	Relever le bras en position haute jusqu'à l'arrêt automatique La purge de la tuyauterie est automatique
	Fermer le trou d'homme
	Redonner la clé d'autorisation de chargement au responsable du site

En cas de problème	**Stopper le chargement au moyen d'un des arrêts d'urgence sur le poste**
	Contacter LIANTS CHARENTAIS AU / 05-45-81-19-27

MERCI DE NE PAS UTILISER DE GANTS SOUILLES SUR LES BOUTONS :
PENSEZ AU SUIVANT !

Pour les interventions de maintenance, Plan de prévention et/ou permis de travail obligatoire